

**En effet, L'Association camerounaise pour la défense des droits des contribuables a émis ses doléances auprès des autorités compétentes.**

La pandémie du covid-19 ne cesse de faire Du remous au sein de la classe économique camerounaise. Cette fois, c'est une association de défense des intérêts des contribuables qui monte au créneau pour une réduction de taxes. Selon une information diffusée sur les colonnes d'investiraucameroun, le président de l'Association camerounaise pour la défense des droits des contribuables (ACDC) Mouliom Mazou propose pour l'exercice 2020 « une réduction de l'impôt libératoire à 50% ; une réduction des acomptes mensuels sur le chiffre d'affaires de 50% ; une réduction des précomptes sur achat de 50% ; l'adoption du taux général de la TVA de 15% ».

En dehors de ladite doléance, il exprime également le vœux de l prise en charge à hauteur de 50% des factures d'eau et 'électricité jusqu'à la fin de la période de confinement, une subvention des salaires de 40% pour dit-il empêcher le licenciement du personnel ce qui va considérablement augmenter le chômage.

---